

Lutte contre les punaises de lit

Révision du

18.10.2022

DESCRIPTIF OPÉRATIONNEL

Lutte contre les punaises de lit

Notre mission en tant que prestataire de service en lutte antiparasitaire, leader sur le marché, est de protéger l'image de marque de nos clients, et de garantir la santé publique. Notre responsabilité est de faire notre métier en toute sécurité et dans le respect de la réglementation.

Document non contractuel pouvant être soumis à modifications

Ecolab Pest France & Belgique

France

Tel: 0800 310 410 (service & appel gratuits)

Mail: pestfrance@ecolab.com

Belgique

Tel: +32 2 467 51 12

Mail: Pest.Belgium@ecolab.com

Lutte contre les punaises de lit

Révision du

18.10.2022

Description Générale

Espèces cibles	Punaises de lit
Cadre	Protocole de traitement des punaises de lit
Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Détection• Traitements curatifs en cas d'infestation
Traçabilité et documents	Transmis au client : Justificatif de passage avec Compte-rendu d'intervention Conservés par Ecolab Pest, à la disposition du client si nécessaire : Nom et quantité des produits mis en œuvre Numéros des lots des produits mis en œuvre
Offres complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Prestations de détection canine• Formations

Ecolab Pest France & Belgique

France

Tel: 0800 310 410 (service & appel gratuits)

Mail: pestfrance@ecolab.com

Belgique

Tel: +32 2 467 51 12

Mail: Pest.Belgium@ecolab.com

Lutte contre les punaises de lit	
Révision du	18.10.2022

1. Principe général

Contexte

En 2021, 4,7 millions de Français ont été concernés par les punaises de lit. 7% des Français ont déjà eu affaire à des punaises de lit au cours des 5 dernières années.

La dynamique d'infection est à la hausse avec +76% d'interventions en 2020 vs 2019.

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées et principalement en région parisienne ou dans les grandes villes de +100 000 habitants.

Les punaises de lit sont un véritable fléau : le nombre d'infestations augmente, son identification est difficile, les moyens de lutte ne sont pas accessibles à tous, et les souffrances engendrées sont dramatiques pour de trop nombreux Français.

2. Traitements curatifs

En cas d'infestation, nous réalisons un traitement curatif reposant sur :

- La détection et l'identification du nuisible à traiter,
- Le choix des produits et des dispositifs de lutte antiparasitaire en adéquation avec l'environnement à traiter,
- La préparation des locaux à traiter
- La mise en œuvre suivant une méthode spécifiée.

Lutte contre les punaises de lit	
Révision du	18.10.2022

Mesures préparatoires

Les mesures préparatoires doivent être respectées scrupuleusement par le client car les punaises de lit peuvent se réfugier dans le moindre interstice d'où elles ne sortent qu'une fois leur repas digéré. Il est primordial d'atteindre toutes ces zones lors des traitements insecticides.

- Interdire l'accès et l'usage de la chambre infestée et le cas échéant de celle où le client a été relogé.
- Aucun objet ou meuble ne doit être déplacé des zones infestées vers d'autres locaux.
- Les linges de lit (couvertures, draps, housses de couettes, protèges matelas...) les couettes et les oreillers doivent être ensachés hermétiquement sur place puis lavés à haute température (60°C).
- Les autres tissus d'ameublement doivent être, selon possibilité, démontés et lavés à haute température, nettoyés à la vapeur et/ou repassés à chaud
- Afin de permettre l'accès aux moindre(s) recoins et de préparer le traitement, la chambre doit être complètement démontée : lit, tête de lit, meubles, appliques, coffrages, décorations murales... Et tous les meubles doivent être vidés.
- Les sacs des aspirateurs doivent être mis dans un sac hermétique et jetés.
- Respecter les consignes de sécurité données par nos équipes techniques,
- Vérifier le libre accès à l'ensemble des zones et équipements devant être traités,
- Retirer les denrées alimentaires (en cas de traitement par pulvérisation ou par nébulisation),
- Protéger si nécessaire les surfaces ne devant pas entrer en contact avec les produits appliqués (en cas de traitement par pulvérisation ou par nébulisation)

Cas du protocole chimique

Les 2 chambres adjacentes de la chambre infestée devront être vérifiées et traitées si besoin.

La première intervention consiste en une pulvérisation insecticide mettant en œuvre un produit à fort effet de choc. Cette pulvérisation a pour objectif la destruction de toutes les formes mobiles de punaise (adultes et juvéniles). Tous les endroits abritant ou susceptibles d'abriter des insectes doivent être traités.

A la fin de cette opération, les locaux ne devront pas être remontés et devront rester inoccupés.

Lutte contre les punaises de lit

Révision du 18.10.2022

Le second traitement (environ 3 jours après) est une pulvérisation insecticide mettant en œuvre un produit persistant.

L'objectif de cette opération est de :

- Contrôler l'efficacité de la première intervention
- Détruire les juvéniles nouvellement éclos et non atteints lors du premier traitement (encore sous forme d'œufs)
- Détruire les autres insectes non atteints par le premier traitement
- Obtenir un effet persistant sur les zones traitées.

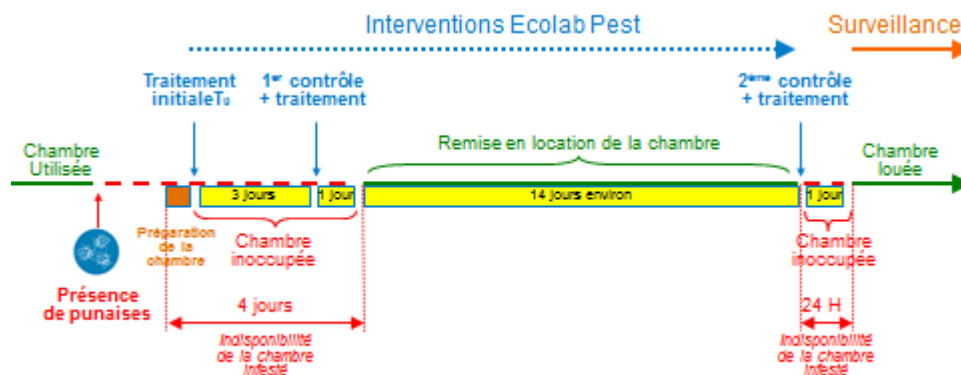
A la fin de cette opération, et en absence de toute infestation identifiée, les locaux pourront être remontés en respectant un délai de 4 heures suivi d'une aération complète.

Afin de garantir la meilleure efficacité, une intervention de contrôle sera réalisée dans un délai de 14 jours.

L'objectif est de :

- Vérifier l'efficacité des traitements réalisés
- Garantir l'absence d'insectes vivants,
- Réaliser éventuellement un traitement complémentaire localisé aux zones à fort risque de réinfestation : cadre de lit, porte bagages...

Cette opération implique la mobilisation des locaux concernés pendant 24h00 et l'absence d'utilisation des zones traitées.



Lutte contre les punaises de lit	
Révision du	18.10.2022

Cas du protocole vapeur

Le traitement consiste à diriger un jet de vapeur à haute température, sur les zones de refuge et de ponte des punaises des lits. Il s'agit essentiellement des matelas, des sommiers, des chaises et fauteuils, des petits éléments de mobilier, ...

Il est primordial de s'assurer que les objets traités pourront supporter la vapeur à 120°C sans détérioration. (par ex., les éléments de mobilier comportant un placage contrecollé peuvent être abîmés). Les objets fragiles ou comportant des composants électriques et/ou électroniques ne peuvent pas être traités par la vapeur.

Traitement insecticide : Pour obtenir un effet persistant dans le temps, nous complétons le traitement vapeur, par un traitement insecticide des zones de refuge et de développement des punaises de lit (arrière des têtes de lit, sommier, mobilier, recoins, fissures, anfractuosités ...). Ce traitement insecticide est réalisé à l'aide des insecticides classiques de la gamme et/ou dans les endroits non visibles du public par application d'une solution de poudre de diatomées (produit biologique).

Respecter le délai minimum préconisé par le technicien Ecolab Pest France pour la remise à disposition des locaux traités :

- 2 heures en cas de pulvérisation de produit biologique
- 4 heures en cas de pulvérisation d'insecticide chimique

3. Traçabilité et Fin d'intervention

A l'issue du traitement, l'intervenant résume avec le client la situation effective en rapport avec les prestations effectuées et conseille le client sur les actions préventives destinées à limiter les infestations. Un rapport d'intervention mentionnant le produit utilisé le cas échéant est remis au Client.

Lutte contre les punaises de lit	
Révision du	18.10.2022

4. Sécurité

Règles de sécurité générales :

Ecolab Pest a mis en place depuis plusieurs années, un système de management de la sécurité. Nous nous attachons à maintenir et à améliorer le système existant car la sécurité est notre priorité. Nous veillons à garantir le déroulement en toute sécurité des prestations réalisées chez nos clients, en prenant en compte les dispositions requises.

Règles spécifiques à l'intervention :

Selon le protocole réalisé, les EPI spécifiques à ce protocole sont obligatoires (gants chimiques, masque de protection respiratoire notamment).

5. Ecoresponsabilité

Ecolab Pest a initié depuis plusieurs années une démarche globale de Développement Durable. Les trois piliers du développement durable font partie intégrante de notre culture d'entreprise. La démarche économique est la raison même de notre entreprise. La démarche sociale répond à des objectifs de développement économique et de progrès social. La démarche environnementale est au cœur même de notre métier et de la prise de conscience des enjeux que représente la préservation de l'Environnement et la conservation de la Biodiversité. Les déchets sont gérés selon les consignes de tri et les filières associés.

6. Qualité

Les traitements sont réalisés en adéquation avec les Guides de Bonnes Pratiques de notre système qualité conforme à la norme ISO 9001 version 2015. L'application se base sur les GBP suivants :

- GBP TECH 00 : Sécurité et comportement en intervention.
- GBP TECH 01 : Gestion des déchets

Ces Guides de Bonnes Pratiques internes sont confidentiels et ne sont pas diffusés à l'extérieur de l'entreprise.

Si vous avez besoin d'en savoir davantage sur les produits de lutte contre les nuisibles que nous utilisons sur votre site, Ecolab met à votre disposition des fiches de données de sécurité (FDS).

Vous trouverez l'ensemble de nos fiches de données de sécurité sur le lien suivant :

<https://fr-fr.ecolab.com/sds/pest-france-sds>

7. Prestations associées

- Des prestations de détection canine peuvent être proposées.
- Des formations peuvent être réalisées en fonction de votre besoin.